



Délibération n°664 Reprise et Affectation de Résultats Exercice 2019

Réunion du Comité Syndical du 12 mars 2020

Convoqué le six mars deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du 5 mars deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le 12 mars deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-seizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

96^e Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20200318-664-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020

Notification : 18/03/2020

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur ADENOT Dominique
Madame ALAPETITE Nadine
Madame GALLIOT Blandine
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur DIAS Laurent

Monsieur GUELON Dominique
Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur LARDANS Jacques
Monsieur PROSLIER
Monsieur VOLDOIRE Gilles

Étaient excusés / absents :

Madame AMEIL Pascale
Monsieur ARESTE Jean-Claude
Monsieur AUSLENDER Jérôme
Monsieur BEAUJON Jacques
Monsieur BELDA José
Madame BELLEROSSE Martine
Monsieur BIANCHI Olivier
Monsieur BONNET Nicolas

Monsieur BONNICHON Frédéric
Monsieur BUCHE Jean-Pierre
Monsieur CHANSARD Gérard
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur CHARLEMAGNE Serge
Monsieur CHEVALIER Jacques
Monsieur CINEUX Cyril
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian
Monsieur DERRE Joël

Monsieur BLANCHET Roland
Monsieur CUZIN Jean-Paul
Monsieur DEAT Alain
Monsieur DESFORGES Antoine
Monsieur DUBOIS Gérard
Madame FEDERSPIEL Hélène
Monsieur FAUCHER Martine
Monsieur GAILLARD Philippe
Monsieur GARDES Roger
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis
Monsieur HAMOUMOU Mohand
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice
Monsieur IMBERT Didier
Monsieur LEPEE Grégory
Monsieur LIGIER Yves
Monsieur MELIS Christian
Monsieur MORVAN Jean-Marc
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri

Monsieur PASCIUTO Bertrand
Monsieur PAULET Alain
Monsieur PAULET Gilles
Monsieur PECOUL Pierre
Madame PEROL BEYSSI Christine
Monsieur PERRET Jean-Philippe
Monsieur PETEL Gilles
Monsieur PIGOT Pascal
Monsieur PIREYRE Jérôme
Monsieur PRADIER Yves
Monsieur PRONONCE Hervé
Madame RAYNAL Marie-Jeanne
Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur SIMONET Christian
Madame TROTE Marie-José
Monsieur VALLADIER Bruno
Monsieur VAURIS Dominique
Monsieur VIALAT Gérard
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

Avaient donné pouvoir :

Monsieur BIANCHI Olivier à Monsieur ADENOT Dominique
Monsieur GARDES Roger à Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER
Monsieur MORVAN Jean Marc à Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur VIALAT Gérard à Monsieur GUELON Dominique

Reprise et Affectation des Résultats Exercice 2019

Monsieur le Président explique aux membres de l'assemblée que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, tel qu'il est déterminé tant au compte administratif qu'au compte de gestion, présente un excédent de 54 448.88 € (1.407 109.26 – 1.352660.38), qui cumulé au résultat reporté de l'exercice 2018, soit la somme de 193 320.76 €, présente en définitif un excédent de 247 769.64 €.

De même, il précise que le résultat d'investissement de l'exercice 2019, tel qu'il est déterminé tant au compte administratif qu'au compte de gestion, présente un excédent de 171.178,52 € (293 062.93 – 121 884.41), qui cumulé au résultat reporté de l'exercice 2017, soit la somme de 157 394.35 €, présente en définitif un excédent de 328 572.87 €.

Monsieur le Président rappelle que le Comité syndical est donc amené à se prononcer sur l'affectation des résultats 2019 et propose d'affecter la somme 247 769.64 € (soit l'excédent de clôture de la section

de fonctionnement) en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du Budget Primitif de l'exercice 2020. Par ailleurs l'excédent de 328 572.87 € de la section d'investissement est automatiquement reporté en recettes d'investissement au chapitre 001 du Budget Primitif de l'exercice 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'affecter la somme 247 769.64 € (soit l'excédent de clôture de la section de fonctionnement) en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du Budget Primitif de l'exercice 2020 ;**

À Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020

**Dominique ADENOT,
Président.**



